

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

# Messe et anniversaire de mariage

- Thèmes - Liturgie - Liturgie et Sacrements - Célébration des sacrements - Mariage - Pour tous -



Date de mise en ligne : mardi 28 aot 2007

Le nouveau rituel prévoit explicitement, dans son annexe VII un "Rituel de bénédiction des époux au cours de la messe anniversaire de leur mariage". En voici une présentation succincte et quelques commentaires.

*Les n en italiques sont ceux de la 2ème édition du rituel du mariage, 2005*

325 "Aux principaux anniversaires du mariage, ... il est bon de commémorer ce sacrement par la célébration d'une messe propre avec les oraisons indiquées dans le missel romain."

Commentaire : il est bon de commémorer. C'est une recommandation de l'Eglise universelle que de "faire mémoire" du mariage qui a déjà eu lieu. Une messe propre pour l'anniversaire de mariage (telle que définie dans le Missel Romain (pages 888 à 891) peut être célébrée en semaine, mais pas le dimanche et en hors des temps liturgiques (Avent, Noël, Carême, Pâques).

326 "Dans la liturgie de la Parole, on peut, selon les rubriques, prendre les lectures soit dans le Lectionnaire pour le mariage (Cf Annexe I, nn 235-278), soit parmi les lectures de la messe votive pour rendre grâce."

Commentaire : en semaine du temps ordinaire, on peut choisir les lectures qui ont été prises autrefois pour le mariage, ou d'autres qui sont prévues pour les mariages. Si c'est un dimanche, les lectures du dimanche (jour de la Résurrection) priment.

327 "Après l'Evangile, le prêtre fait l'homélie à partir du texte biblique et expose le mystère et la grâce de la vie chrétienne dans le mariage, en étant attentif aux circonstances et aux personnes présentes." Commentaire : le prêtre, dans son homélie, peut souligner, à partir des textes choisis, le parcours des époux.

328 "Puis, il invite les époux à prier en silence et à renouveler devant Dieu leur propos de vivre saintement dans le mariage, en disant par exemple : En cet anniversaire du jour où le sacrement de mariage vous a unis d'un lien indissoluble, vous voulez renouveler devant Dieu les engagements que vous avez pris alors. Pour que la grâce divine fortifie votre alliance, faites monter votre prière vers le Seigneur"

329 "Alors les époux, s'ils le désirent, renouvellent silencieusement leur engagement. Il ne s'agit pas de refaire ici l'échange des consentements, qui est unique"

Commentaire : l'Eglise accepte l'idée d'un renouvellement SILENCIEUX, c'est à dire dans le secret des coeurs des deux époux qui se remémorent cet instant béni où ils se sont autrefois engagés l'un envers l'autre devant Dieu. Le silence est la condition sine qua non de ce rite, car autrement il serait compris par l'assistance comme un nouvel échange de consentements, ce que l'Eglise ne veut pas : "Il ne s'agit pas de refaire ici l'échange des consentements, qui est unique".

Cette prière silencieuse prend place évidemment après l'homélie, elle peut être suivie d'une "Action de grâce des époux" (n 330 du rituel), d'une bénédiction des alliances ou des alliances refaçonnées (n 331 du rituel). Le prêtre peut encenser les alliances. Mais il n'est pas prévu de paroles pour la remise des alliances. Si les alliances ont été refaçonnées, les époux peuvent ensuite se les passer au doigt, mais en SILENCE. Là aussi, il ne faut pas répéter ce qui a déjà été prononcé le jour du mariage.

Le n 333 du rituel propose une prière commune de l'assemblée à la place de la prière universelle.

## Messe et anniversaire de mariage

---

Pour la liturgie eucharistique, le rituel prévoit que "les époux peuvent apporter à l'autel le pain, le vin et l'eau" (n 335).

Après le Notre Père, le prêtre omet la prière Délivre-nous, et tourné vers les époux, il dit une prière particulière les mains étendues (n336). Cette prière rappelle la bénédiction du mariage : "... Et nous te rendons grâce d'avoir daigné bénir + le foyer de N. et N pour en faire l'union du Christ avec l'Eglise...."

Les époux peuvent communier sous les deux espèces (n 338).

Enfin, une bénédiction solennelle est prévue à la fin de la messe "les mains étendues au-dessus des époux" (n 339)